

Transformation numérique dans les cantons

Lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique

Congrès sur l'informatique fédérale 2018

Benedikt Würth, conseiller d'État et président CdC

Sommaire



01 Introduction : les cantons et l'administration numérique

02 Lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique

03 Conclusions et perspectives

01

Introduction : les cantons et l'administration numérique

Quels enjeux pour les cantons ?

- Vision commune du concept d'administration numérique
- Mise en œuvre cohérente du principe *Digital first*
- Architecture globale cohérente avec des structures de base et des interfaces communes
- Répartition des rôles Confédération, cantons et communes
- Collaboration renforcée entre les différents échelons institutionnels

Collaboration Confédération-cantons dans le domaine cyberadministration

- Stratégie suisse de cyberadministration (2007)
- Convention-cadre de droit public (2008–2011 et 2012–2015)
- Plan d'action (2012–2015)
- Convention-cadre de droit public sur la cyberadministration en Suisse (2016–2019)

Évolutions récentes

- Signature de la Déclaration de Tallinn par le Conseil fédéral
- « Cyberadministration / numérisation » : nouveau thème prioritaire de la CdC
- Création d'eOperations Suisse SA

02

Lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique

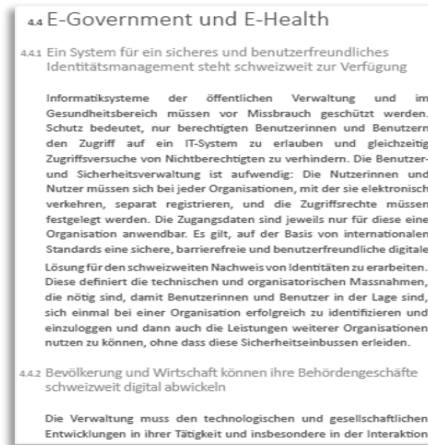
Force obligatoire des lignes directrices

- Vision commune entre les cantons
- Cadre de référence et recommandation
- Base fournie par les cantons à partir de laquelle la Stratégie suisse de cyberadministration sera développée

Nature du texte

Charte / manifeste

1-3 pages



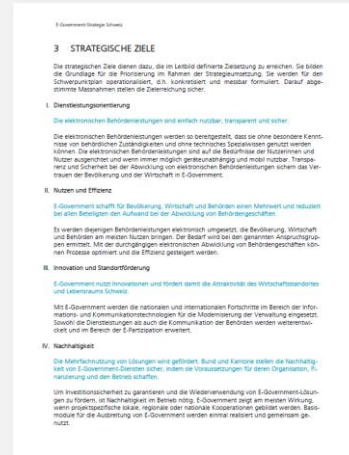
par ex. : Stratégie « Suisse numérique »

- Formule des principes et des objectifs généraux
- Public cible : le grand public

Projet actuel

Lignes directrices

5-10 pages



par ex. : stratégie suisse de cyberadministration

- Formulent des orientations stratégiques à mettre en œuvre
- Formulent des objectifs concrets et règlent les aspects institutionnels pour la mise en œuvre
- Public cible : les autorités exécutives



Stratégie et plan de mise en œuvre

> 20 pages



par ex. : stratégie de cyberadministration du canton AG

- Énonce une stratégie, fixe des objectifs et des mesures réalisables
- Plan de mise en œuvre concret et financement

Organisation de projet

Pilotage : groupe de suivi politique

- Norman **Gobbi**, conseiller d'État (TI), représentant CdC, président
- Marcel **Schwerzmann**, conseiller d'État (LU), comité de pilotage
- Pierre **Maudet**, conseiller d'État (GE), comité de pilotage
- Rainer **Gonzenbach**, chancelier d'État (TG), comité de pilotage
- Maya **Büchi-Kaiser**, présidente du Conseil d'État (OW), représentante CDF

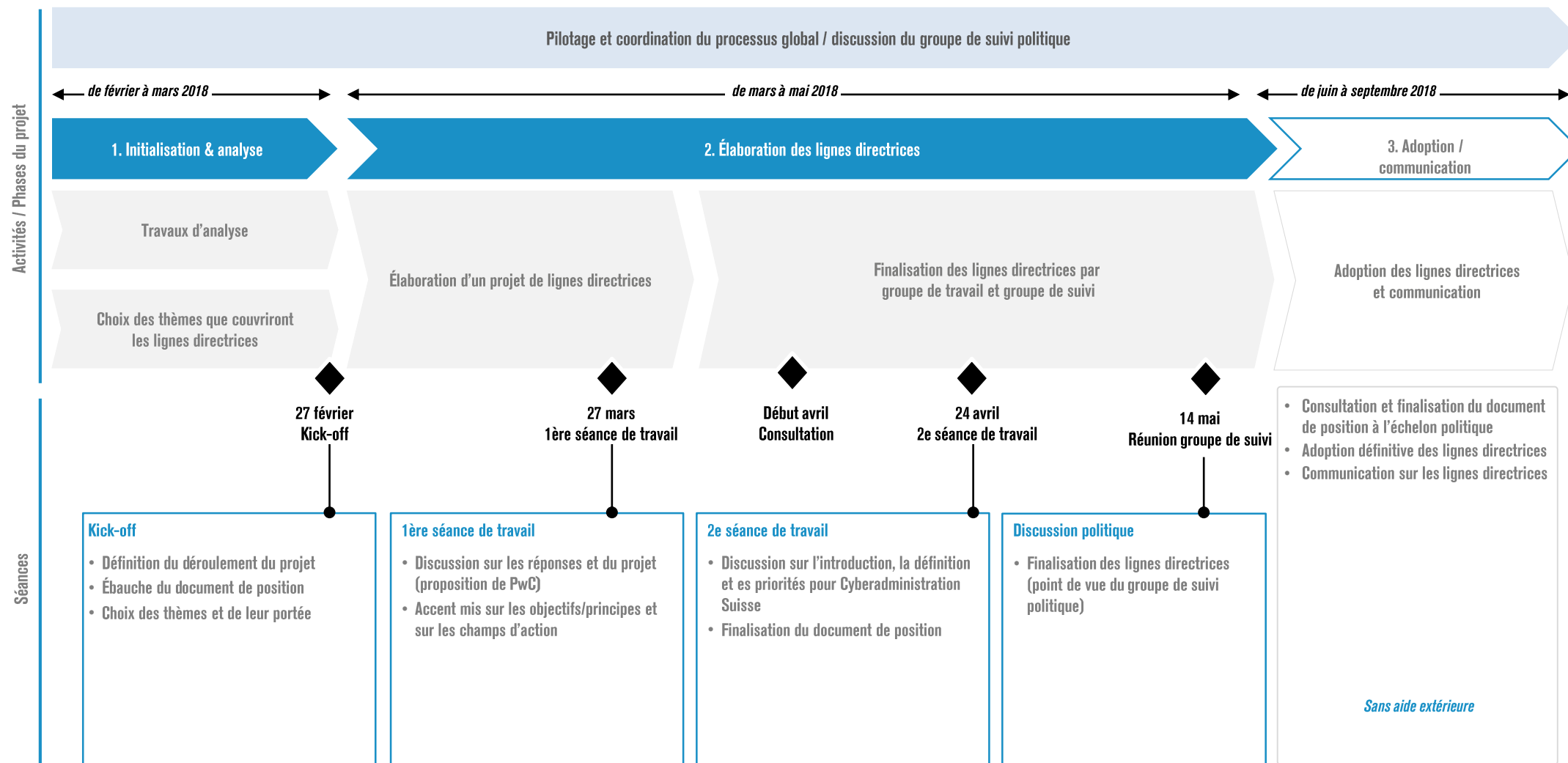
Suivi (contenus) : groupe de travail technique

- Thomas **Minger**, représentant CdC, président
- Délégation cantonale au comité de planification (Peppino **Giarritta** ZH, Stéphane **Schwab** FR, Silvano **Petrini** TI, Philippe **Hatt** VS)
- Représentants CSI, diff. conférences des directeurs (Kathrin **Huber** CDS, Urs **Jermann** CSI, Matthieu **Lachat** JU/CDF, Michel **Rohrbach** CDIP, Claudio **Stricker** CCDJP)
- Représentants communaux (Roland **Brechbühl** ville de Berne/UVS et Peter **Scholl** commune de Moosseedorf/ACS)
- Cédric **Roy**, Cyberadministration suisse
- Dieter **Tschan**, coordinateur Cyberadministration, Confédération
- Secrétariat (Nadine **Eckert** CdC)

Élaboration du contenu

- Experts externes de PwC (Gustav **Baldinger**, Bogdan **Sutter**, Fabian **Vögeli**, Sebastian **Singler**) et l'ancien CdE Andreas **Rickenbacher** (consultant)
- Direction opérationnelle Cyberadministration suisse (sur la base des discussions menées par le comité de planification et le comité de pilotage au printemps 2018)
- Organisation de projet

Étapes



Numérisation de l'administration



Cyberadministration

par ex. : anciennes stratégies cantonales

- Fournir des prestations administratives en ligne à la population et à l'économie, grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC)
- *Accent : processus et technologies TIC*

Lignes directrices

Numérisation de l'administration (définition de l'OCDE)

par ex. :

Déclaration de Tallinn

- **Gouvernement numérique : définition de l'OCDE**
- **Moderniser l'administration grâce au numérique et à de nouveaux modèles d'affaires, afin de créer une plus-value («public value») pour la population et l'économie**
- *Accent : modernisation de l'administration via l'organisation, la culture et le numérique*

Agenda du numérique

par ex. :

Stratégie « Suisse numérique »

- Numérisation de la société, de l'économie et de l'État pour garantir et assurer la prospérité
- *Accent : société toute entière (formation, transports, etc.)*

Objectifs supérieurs

1. Priorité au numérique pour la population et l'économie (*Digital first*)

Compte tenu des avantages qu'elles présentent pour la population et l'économie, les interactions entre les citoyens, les entreprises et l'administration se déroulent prioritairement par voie électronique (gage d'efficacité et de convivialité) (*government-to-citizen / government-to-business*).

2. Numérisation cohérente de l'administration

La numérisation cohérente des tâches et des prestations au sein des administrations de la Confédération, des cantons et des communes – et entre elles – est nécessaire pour améliorer l'efficacité et la qualité (*government-to-government*).

Principes I



Expérience client

Développer une meilleure compréhension des besoins des bénéficiaires



Sensibilisation au numérique

Développer l'information sur les offres numériques



Once-Only et No-stop Government

Simplifier les formalités avec la population et les entreprises

Principes II



Confiance, sécurité et propriété des données

La population et les entreprises gèrent leurs données en ligne en toute sécurité



Interopérabilité et capacité d'innovation

Les cantons forgent une culture de l'innovation et de la collaboration

Six champs d'action

- Idées directrices et propositions de solutions pour réaliser les objectifs visés
- Assortis d'approches concrètes
- Champs d'action égaux et partiellement interdépendants
- Aucun ordre de priorité



1. Resserrer la collaboration et le pilotage – et les rendre plus performants

- Mutualiser les ressources et fixer les responsabilités
- Clarifier le rôle des cantons, de la Confédération et des communes
- Collaboration Confédération, cantons, communes
- Création de modèles de financement et d'exploitation idoines



2. Identifier les besoins de législation et de régulation et créer les bases légales

- Évaluation et analyse
- Transparence et lisibilité
- Expertise et ressources
- Besoins de légiférer communs à tous les cantons

3. Instaurer une culture du numérique et définir les compétences et les modalités de travail

- Partage interdisciplinaire d'expériences et de connaissances
- Développement des compétences
- Qualifications des collaborateurs et des cadres (spécialisés) aux différents échelons
- Changement culturel et institutionnalisation
- Gouvernance participative



4. Renforcer la sécurité de l'infrastructure informatique

- Collaboration resserrée et interdisciplinaire
- Importance de la sécurité informatique en politique
- Sensibilisation des groupes intéressés
- Renforcer les compétences



5. Promouvoir l'interopérabilité et la réutilisation de solutions numériques

- Amélioration des structures, des ressources et des bases de la réutilisation et de l'utilisation commune des solutions développées
- Terminologie et architecture communes
- Normes contraignantes
- Partage d'expériences et de connaissances
- Droit des marchés publics

6. Faire un usage stratégique des données et créer un climat de confiance

- Nouveaux domaines d'utilisation
- Collaboration interinstitutionnelle
- Données clés, plateformes de données communes, responsabilité
- Mise en œuvre du principe *Once-Only* et utilisation stratégique des données
- Souveraineté des données, sensibilisation, transparence sur l'utilisation des données, protection et sécurité des données

03

Conclusions et perspectives

Conclusions

- Les gouvernements cantonaux visent un positionnement plus fort de Cyberadministration Suisse afin de promouvoir et de coordonner les efforts consentis en matière de transition numérique de l'administration.
- Il s'agit donc de définir la mission et les domaines de tâches de Cyberadministration Suisse et d'ajuster les structures communes.

Priorités pour les cantons I

- Cartographie des acteurs et des responsabilités
- Agenda pour la réglementation et l'activité législative
- Services de base, applications et services pour tous

Priorités pour les cantons II

- Modèles de financement et d'exploitation
- Gestion et souveraineté des données
- Vision commune, connaissances et compétences
- Gouvernance participative

Résultats de la consultation auprès des cantons (mai-juillet 2018)

- Large adhésion à la numérisation de l'administration
- Importance politique accordée à cette question
- Accueil favorable des lignes directrices et de leur orientation générale

Perspectives

- Assemblée plénière CdC du 27.9.2018 : adoption des lignes directrices
- Ensuite : travaux de développement de la Stratégie suisse de cyberadministration menés conjointement avec la Confédération
- Accent sur la collaboration verticale dans le domaine cyberadministration/numérisation

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit!

Merci pour votre attention!

Grazie per l'attenzione!

Engraziels fetg!

Haus der Kantone
Maison des cantons

Speichergasse 6 | Postfach | CH-3001 Bern
Speichergasse 6 | Case postale | CH-3001 Berne

mail@kdk.ch | www.kdk.ch
mail@cdc.ch | www.cdc.ch

t + 41 (0) 31 320 30 00
f + 41 (0) 31 320 30 20